

Comprendre la vaccination

Enfants, adolescents, adultes





SOMMAIRE

La vaccination permet de protéger chacun de nous contre différents microbes (virus et bactéries) à l'origine de maladies infectieuses.

Le principe de la vaccination remonte au XVIII^e siècle. En 1796, le médecin anglais Edward Jenner met au point le premier vaccin contre la variole. En 1885, Louis Pasteur réalise la première vaccination contre la rage. L'histoire est en marche: le principe de la vaccination est identifié et de plus en plus de vaccins contre des maladies graves sont créés.

On se vaccine pour soi-même, mais aussi pour protéger ses parents, ses enfants, ses proches, ses collègues et les autres membres de la collectivité qui ne peuvent pas être vaccinés parce que malades ou trop jeunes. Les personnes vaccinées contribuent à protéger les non-vaccinés.

Se faire vacciner, tenir à jour son carnet de santé ou de vaccination en suivant le calendrier des vaccinations, c'est participer à la lutte contre les infections en France et dans le monde.

Ce livret répond à vos questions et peut vous permettre de mieux comprendre l'utilité des vaccins, pour faire reculer – et même disparaître – certaines maladies très graves.

LA VACCINATION EXPLIQUÉE SIMPLEMENT

p. 4

Les questions les plus courantes.



VACCINS ET MALADIES

p. 15

Diptérie Tétanos Poliomyélite, Coqueluche, Tuberculose, Rougeole Oreillons Rubéole, Hépatite B, Infections à Papillomavirus, Infections à méningocoque, Pneumocoque, Grippe, Vaccins du voyageur, Les vaccins du futur.



CONSEILS PRATIQUES

p. 31

Le calendrier des vaccinations au format carte postale, Le carnet de vaccination, Conserver les vaccins, Où se faire vacciner? L'information sur internet. Pour en savoir plus.



LA VACCINATION EXPLIQUÉE SIMPLEMENT

À quoi servent les vaccins ?

Les vaccins sont les moyens les plus efficaces de se protéger contre certaines infections graves.

Grâce à la vaccination, la variole a disparu alors que d'autres infections, comme la poliomyélite sont devenues très rares.

C'est pour continuer à se protéger contre ces maladies qu'il est important de se faire vacciner. Plusieurs millions de personnes sont vaccinées chaque année en France.

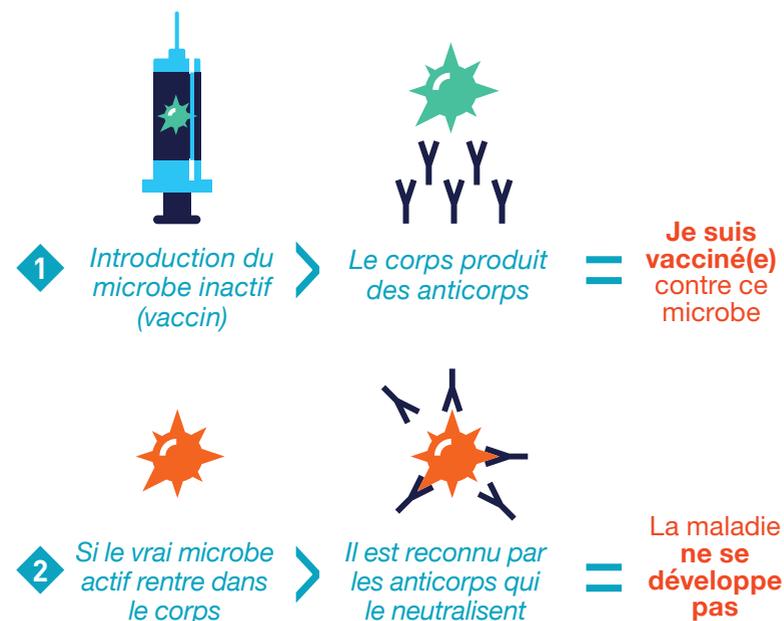
D'autres maladies pour lesquelles il existe un vaccin, comme la rougeole, existent toujours.

Les vaccins, comment ça marche ?

Quand on fait une vaccination, on introduit dans le corps, par une piqûre ou par la bouche, un microbe complètement inactif ou très affaibli c'est-à-dire inoffensif (c'est l'antigène).

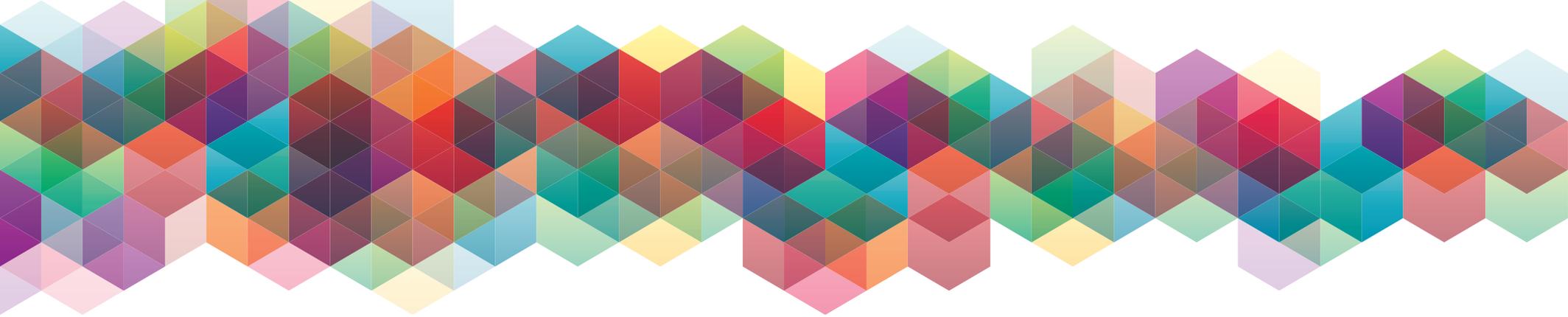
Notre corps réagit à l'introduction de ce faux microbe en fabriquant des défenses appelées "anticorps". Au cours de la vie, lorsque le corps rencontre le vrai microbe, il reconnaît le microbe inactif (antigène) qui était contenu dans le vaccin, et sait donc se défendre efficacement contre le vrai microbe (voir page 5).

Les vaccins protègent seulement des maladies contre lesquelles on est vacciné (par exemple le vaccin contre le tétanos ne protège que contre la maladie du tétanos).



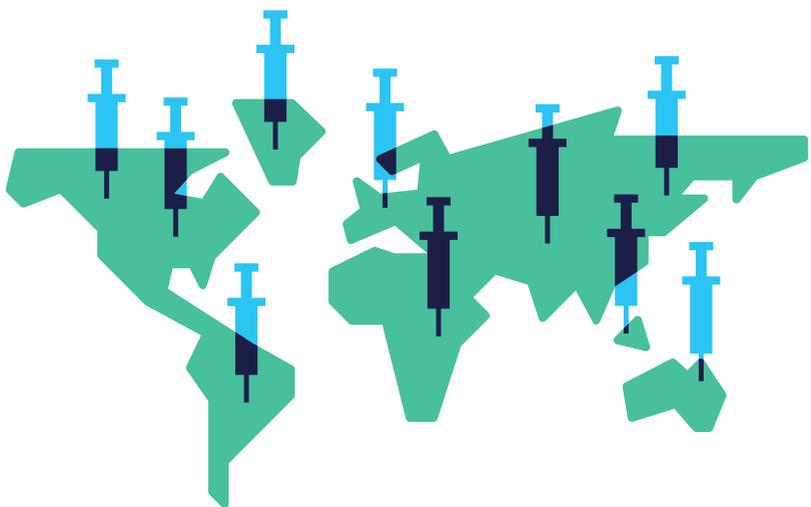
Les vaccins détruisent-ils la protection naturelle contre les maladies ?

Non. Au contraire, les vaccins renforcent les protections naturelles et aident le corps à se préparer à l'avance pour pouvoir lutter contre les maladies ciblées par les vaccins.



Pourquoi certaines maladies ont-elles aujourd'hui disparu ?

Au cours de l'histoire, **les deux progrès qui ont le plus fait augmenter l'espérance de vie dans le monde et améliorer la santé des populations sont l'accès à l'eau potable et la vaccination.** Mais certaines maladies réapparaissent dès que la proportion de personnes vaccinées diminue.



Que se passerait-il si les gens arrêtaient de se faire vacciner ?

Il y aurait beaucoup plus de cas de maladies infectieuses, de complications graves et plus de décès. **Pour certaines maladies, il y aurait des épidémies régulières.** Il y a des exemples récents de ce type de situation :

- ◆ Aux États-Unis, la vaccination contre la coqueluche a baissé en 2013, ce qui a entraîné une forte augmentation du nombre de cas de coqueluche : 21 000 cas ont été recensés en 2013 contre 1 000 cas en 1973.
- ◆ Une grosse épidémie de rougeole s'est déclarée en France de 2008 à 2012 du fait du nombre insuffisant de personnes vaccinées contre cette maladie.

Avec autant de vaccins est-ce qu'on ne sollicite pas trop le système immunitaire ?

Non. Le système immunitaire (système de défense) est capable de faire face à beaucoup d'attaques en même temps. Il est fait pour se défendre contre énormément de microbes. Se faire vacciner ne diminue ni sa force ni ses capacités.

Est-il possible de faire plusieurs vaccins en même temps ?

Oui. Si certains vaccins sont administrés en même temps c'est qu'ils sont compatibles et qu'ils ont la même efficacité lorsqu'ils sont donnés ensemble.

1 million

c'est le nombre d'antigènes différents (c'est-à-dire tous les éléments étrangers au corps comme les virus, les parasites, mais aussi les poussières, les protéines alimentaires, etc.) auquel notre corps peut répondre en même temps.

138 c'est le nombre d'antigènes contenus dans la totalité des vaccins du calendrier des vaccinations. C'est comme une goutte d'eau dans l'océan pour notre système immunitaire !

Le calendrier des vaccinations c'est quoi ?

Le calendrier des vaccinations décrit l'ensemble des vaccins qu'il faut faire selon l'âge de la personne (nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées, etc.).

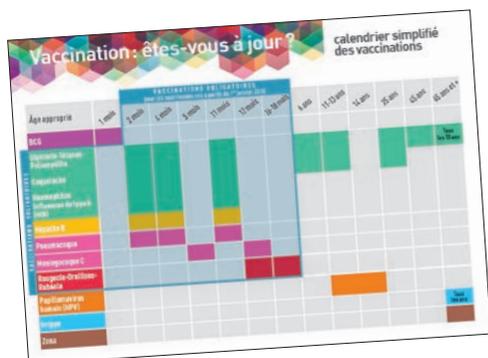
Il précise aussi le nombre d'injections, les rappels et l'espacement entre les vaccins. Il indique quels sont les vaccins à faire suivant les particularités de chacun (femmes enceintes, métiers spécifiques, personnes dont le système immunitaire fonctionne mal, etc.).

Il est publié chaque année par le ministère de la Santé après avis de la Commission technique des vaccinations de la Haute Autorité de santé.

Pourquoi est-ce que le calendrier des vaccinations change régulièrement ?

Le calendrier des vaccinations peut changer pour s'adapter à :

- ◆ L'évolution des maladies, leur fréquence, aux risques d'épidémies, aux groupes de personnes les plus touchées (qui peuvent changer au cours du temps).
- ◆ L'existence de nouveaux vaccins et l'évolution des vaccins qui existent déjà.
- ◆ Des nouvelles connaissances scientifiques sur la durée de protection des vaccins.



Est-ce que la vaccination c'est aussi pour les adultes ?

Oui, la vaccination est aussi très utile chez l'adulte. Il est nécessaire que les adultes fassent les rappels des vaccins qu'ils ont eus lorsqu'ils étaient enfants. En effet, **les défenses du corps peuvent diminuer avec le temps et doivent être réactivées**, comme par exemple pour des maladies comme le tétanos, la diphtérie ou la poliomyélite.

Il n'est jamais trop tard pour se faire vacciner : les adultes peuvent aussi se faire vacciner même s'ils n'ont jamais été vaccinés auparavant.

Certains vaccins sont recommandés pour les adultes (et parfois les enfants) lors d'un voyage dans certains pays.

Pourquoi certains vaccins sont-ils obligatoires ?

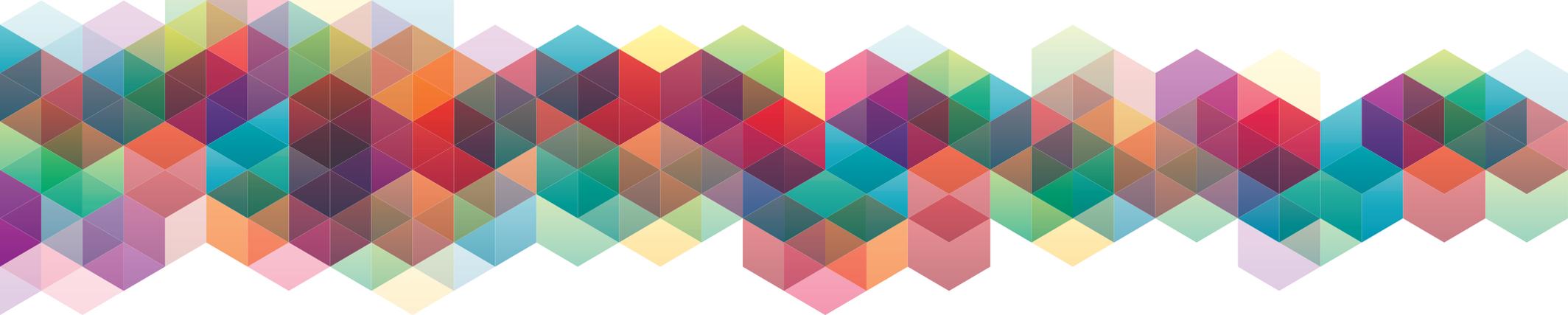
Certains vaccins sont rendus obligatoires dès qu'un risque pour la santé des populations émerge. Au XX^e siècle, la vaccination obligatoire a permis de faire disparaître de graves épidémies.

Pour une protection collective contre les maladies infectieuses, la proportion de personnes vaccinées (couverture vaccinale) devrait être de 95 %. En France, cette couverture est atteinte pour les trois maladies contre lesquelles la vaccination était déjà obligatoire (diphtérie, tétanos et poliomyélite). En revanche, pour d'autres vaccins déjà recommandés (hépatite B, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole), les couvertures vaccinales ne sont pas suffisantes et à l'origine d'épidémies, de décès ou de handicaps évitables.



0 cas de poliomyélite en France depuis 1997. 0 cas de varicelle dans le monde depuis 1977.

1000 décès dus au tétanos étaient déclarés en 1945, 171 en 1995 et 7 en 2005.



La vaccination de l'enfant permet de le protéger, et de le protéger longtemps. Elle agit aussi comme un bouclier, notamment pour les personnes les plus fragiles qui nous entourent comme les petits nourrissons – trop jeunes pour être vaccinés –, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes dont l'état de santé est fragile. Il s'agit donc d'une protection individuelle et collective.

C'est pourquoi l'extension au 1^{er} janvier 2018, chez l'enfant de moins de 2 ans, des vaccinations obligatoires de trois à onze maladies a pour seul objectif la santé de tous.

Quels sont, en France, les vaccins obligatoires ?

En 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae* b, l'hépatite B, le pneumocoque, le méningocoque C, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans pour les **nourrissons nés à compter du 1^{er} janvier 2018**.

Pour les enfants **nés avant le 1^{er} janvier 2018**, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois.

Pour les enfants de plus de 12 mois résidant en Guyane française, la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire.

Les vaccins du calendrier des vaccinations sont tous recommandés. Chez les adultes, **il y a des vaccinations obligatoires pour certains métiers exposés à un risque plus important de transmission de certaines maladies, comme par exemple les personnels de santé.**

Les vaccins obligatoires sont-ils remboursés ?

Le vaccin rougeole-oreillons- rubéole (ROR) est pris en charge à 100% par l'Assurance maladie pour les enfants et les adolescents jusqu'à 17 ans inclus (65% au-delà de 17 ans).

Les vaccins obligatoires sont remboursés à 65% sur prescription médicale pour les maladies suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, hépatite B, méningites à *Haemophilus influenzae* b, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole (ROR). En général, les complémentaires santé (mutuelles) remboursent la part restante (35%).

Les vaccinations sont gratuites (sans avance de frais) dans les centres de protection maternelle et infantile et dans les centres de vaccinations publics.

Pourquoi les vaccins sont-ils nécessaires pour l'entrée en collectivité ?

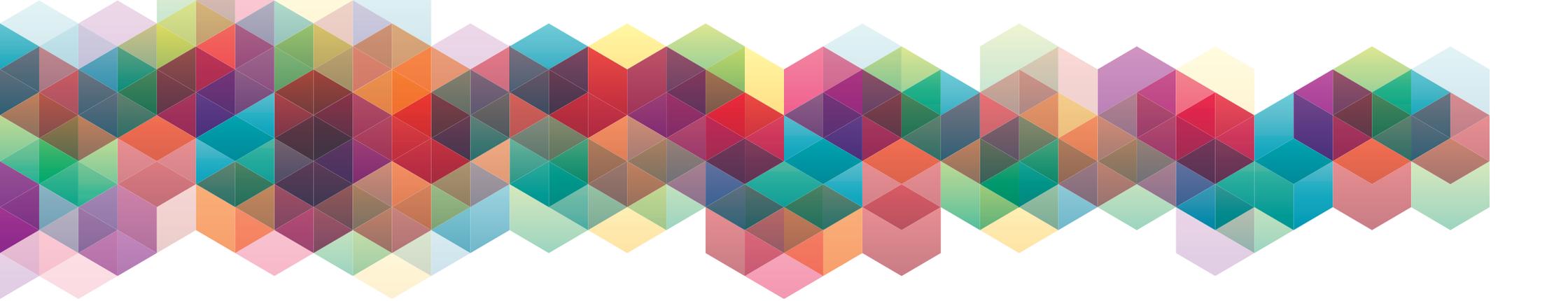
Les enfants les plus jeunes ne sont pas encore protégés contre certaines maladies.

Vacciner ses enfants, c'est les protéger contre des maladies graves mais aussi protéger les autres, trop petits ou trop fragiles pour être vaccinés, et c'est diminuer le risque d'épidémies.

Pour les enfants **nés à partir du 1^{er} janvier 2018**, les onze vaccinations obligatoires seront exigées **pour être admis en collectivité à compter du 1^{er} juin 2018**. Les parents devront présenter le carnet de santé de l'enfant dûment rempli par un médecin avec son tampon ou un certificat de vaccination pour être admis en crèche ou dans toutes les collectivités d'enfants :

← 11 vaccinations →
pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.





école, centre de loisirs, colonie, etc. Si leur enfant n'est pas vacciné, les parents auront trois mois pour se mettre en conformité avec la loi.

Pour les **enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018**, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite continuent d'être exigées pour entrer en collectivité.

Sauf contre-indication médicale reconnue, les enfants n'ayant pas reçu les vaccinations obligatoires ne pourront pas entrer en collectivité.

Pourquoi le médecin vérifie-t-il le carnet de vaccination de mon enfant ?

Les médecins généralistes, les pédiatres, les infirmières scolaires, les sages-femmes vérifient si les vaccins ont été faits et si des rappels sont nécessaires.

Ces professionnels de santé informent les parents de l'importance de la vaccination pour leur enfant et pour la collectivité.

Ils expliquent également les risques pour sa santé et celle des autres si l'on refuse de les faire vacciner. Dans le cadre des vaccins obligatoires, la loi doit être respectée.

Qui met au point les vaccins ?

Les vaccins sont mis au point par les chercheurs universitaires, des fondations publiques ou par des laboratoires pharmaceutiques.

La vaccination comporte-t-elle des risques ?

Les études menées sur les vaccins ne montrent pas de risque plus important de développer une maladie après avoir été vacciné.

D'ailleurs, **plusieurs centaines de millions de personnes sont vaccinées chaque année en France et dans le monde sans développer de maladies particulières.**

Le vaccin est un médicament. Comme pour tous les médicaments, il peut y avoir des effets secondaires ou indésirables (un peu de fièvre, une douleur au point d'injection). Ces effets éventuels sont beaucoup moins importants que ceux que peut causer la maladie contre laquelle protège le vaccin.

Il existe aussi des circonstances où l'on ne peut pas faire certains vaccins : c'est ce que l'on appelle les contre-indications. Votre médecin vérifiera si vous pouvez ou non être vacciné au moment voulu.



VACCINS ET MALADIES

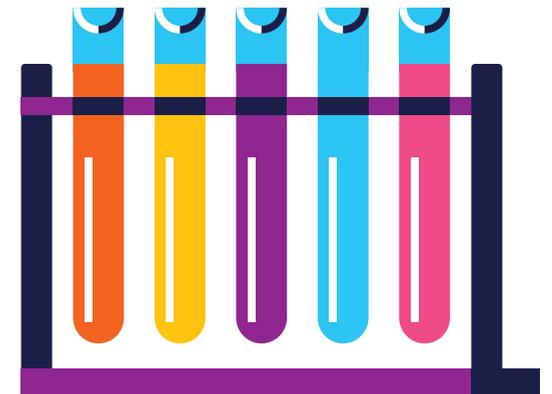
À quoi sert l'aluminium présent dans les vaccins ?

L'aluminium est un composant (appelé adjuvant) utilisé dans la fabrication des vaccins depuis 1926, pour améliorer leur efficacité et augmenter la réaction immunitaire.

De nombreuses recherches et études scientifiques ont été menées pour vérifier que l'aluminium était sans danger. Aucun effet nocif n'a été établi. Des traces d'aluminium peuvent rester autour du point d'injection pendant plusieurs années après l'injection, sans danger pour la santé.

Quelles sont les autorités qui encadrent la vaccination en France ?

- ◆ Le ministère de la Santé élabore la politique vaccinale.
- ◆ La Haute Autorité de santé avec la Commission technique des vaccinations donne des avis et des recommandations sur les vaccinations en se basant sur les connaissances scientifiques. Elle évalue également le service rendu des vaccins autorisés si le laboratoire qui les produit souhaite qu'ils soient remboursés par l'assurance maladie.
- ◆ Santé publique France assure la surveillance des maladies pour lesquelles il existe des vaccins et informe le public et les professionnels de santé sur les vaccinations.
- ◆ L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) contrôle la qualité des vaccins et surveille le rapport bénéfice/risque des vaccins en collectant tous les effets indésirables déclarés. Elle travaille en collaboration avec l'Agence européenne des médicaments.



DIPHTÉRIE TÉTANOS POLIOMYÉLITE



Il existe **1 vaccin** qui combine une protection contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et contre la bactérie *Haemophilus influenzae b* et l'hépatite B.

La diphtérie se transmet par la toux et les éternuements. Elle prend la forme d'une angine grave, qui peut entraîner des complications et provoquer la mort par asphyxie. La diphtérie a disparu en France mais il existe encore des foyers dans le monde. La vaccination de toute la population permet donc d'éviter la transmission du microbe responsable de la diphtérie et la réapparition de la maladie en France.

Le tétanos est causé par une bactérie qui vit très longtemps (plus de cent ans) et qui se trouve partout dans la terre. Il s'introduit dans le corps par une blessure ou une petite plaie. Le tétanos attaque le système nerveux. Il est mortel une fois sur trois ou peut laisser des séquelles graves. **Le vaccin est le seul moyen d'être protégé contre le tétanos** car il n'existe pas d'immunité naturelle (c'est-à-dire pas de défenses naturelles) contre cette maladie.

La poliomyélite est une infection virale qui, dans sa forme la plus grave provoque des paralysies des bras, des jambes ou des muscles qui permettent de respirer. Ces paralysies peuvent laisser des déformations presque toujours définitives.

En France, la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est obligatoire pour tous les nourrissons.

Pourquoi y a-t-il encore chaque année des personnes qui meurent du tétanos en France ?

Parce qu'elles ne sont pas protégées par la vaccination et que le tétanos est un bacille fréquent (les personnes qui jardinent et qui bricolent sont particulièrement exposées au risque de maladie) et mortel dans un cas sur trois. Certaines personnes n'ont jamais été vaccinées ou bien leur vaccination est trop ancienne.

Après avoir été vaccinée contre le tétanos, **une personne adulte est protégée pendant environ vingt ans.** Les rappels, à l'âge adulte, se font à 25 ans, 45 ans, 65 ans, puis au-delà, tous les dix ans.

Pourquoi se faire vacciner contre certaines maladies qui ont presque disparu de France ?

Les microbes ne s'arrêtent pas aux frontières. La vaccination reste indispensable car de nombreuses personnes voyagent dans des pays où certaines maladies, qui pourraient être évitées par la vaccination, sont encore présentes : c'est le cas de la poliomyélite dans certains pays d'Afrique et d'Asie. Cette maladie pourrait réapparaître chez des personnes non vaccinées ou n'ayant pas effectué leurs rappels.



En 2015 et 2016, **2 enfants** non vaccinés sont morts de **diphtérie** en Europe.

COQUELUCHE

La coqueluche est une maladie respiratoire due à une bactérie.



Elle provoque des quintes de toux fréquentes et prolongées. **La coqueluche est très contagieuse et se transmet par la toux des personnes infectées.** La coqueluche est fréquente chez les adultes. C'est une maladie grave lorsqu'elle touche des personnes fragiles comme les nourrissons, les femmes enceintes et les personnes âgées. Chez les nourrissons non vaccinés, la coqueluche peut entraîner des complications respiratoires ou cérébrales graves qui peuvent conduire à des décès.

Pourquoi faut-il faire un rappel de vaccination contre la coqueluche à l'âge de 25 ans ?

La vaccination contre la coqueluche est obligatoire chez le nourrisson né à partir du **1^{er} janvier 2018.**

L'efficacité du vaccin contre la coqueluche n'est pas définitive. Avoir eu la maladie dans l'enfance ne protège pas toute la vie et il est possible de l'attraper plusieurs fois dans sa vie.

Le rappel à 25 ans permet d'éviter de transmettre la maladie aux nourrissons de moins de 6 mois, qui ne sont pas encore protégés par la vaccination et chez qui la coqueluche peut entraîner des complications graves, voire des décès.

Il faut aussi s'assurer avant ou juste après la naissance d'un bébé que l'entourage est à jour de sa vaccination (parents, frères et sœurs, grands-parents, personnes qui garderont le nourrisson).

TUBERCULOSE

La tuberculose est une maladie infectieuse qui atteint en général les poumons.

C'est une maladie contagieuse qui se transmet par la toux des personnes infectées. Si elle n'est pas soignée, la tuberculose peut être mortelle. Il existe des formes graves de la maladie, comme les méningites tuberculeuses, qui touchent notamment les enfants. Un vaccin protège de la tuberculose, et en particulier de ses formes graves: le BCG. Depuis 2007, la vaccination par le BCG n'est plus obligatoire mais elle reste recommandée pour les nourrissons et les enfants les plus exposés au risque de tuberculose.

Quand et quels enfants faut-il vacciner contre la tuberculose (BCG) ?

La vaccination BCG est faite à partir de l'âge de 1 mois et jusqu'à l'âge de 15 ans chez les enfants à risque de tuberculose. La vaccination est recommandée en particulier pour tous les enfants vivant en Guyane et à Mayotte car la tuberculose reste fréquente dans ces régions. Elle est également recommandée pour les enfants nés dans un pays où la tuberculose est répandue et pour les enfants dont un des parents est originaire d'un pays à risque.

Pourquoi certaines personnes vaccinées attrapent-elles quand même la tuberculose ?

Le vaccin BCG n'est pas efficace à 100 %. Il protège surtout des formes graves de tuberculose en particulier chez les enfants.

En France, entre **5000 et 6000 cas** de tuberculose sont déclarés chaque année, avec de grandes variations d'une région à l'autre.

Chaque année dans le monde, on estime à **9 millions** le nombre de nouveaux malades et à **1,5 million** le nombre de morts dus à la tuberculose.

ROUGEOLE OREILLONS RUBÉOLE

—>
1 personne
infectée par la
rougeole peut
contaminer
**entre 15 et
20 personnes**
non vaccinées.



—>
Avant la vaccination,
les oreillons étaient
**la première
cause de
méningite
virale** (infection
des enveloppes du
cerveau) chez
l'enfant.

La rougeole est une maladie virale très contagieuse.

Elle se transmet par l'éternuement et la toux. La rougeole provoque des plaques rouges, une toux pénible, une température élevée et une grande fatigue. Elle peut entraîner des complications graves (atteintes du cerveau ou des poumons) qui nécessitent une hospitalisation (surtout chez les enfants de moins de 1 an, les adolescents, et les jeunes adultes) et qui peuvent entraîner le décès.

Les oreillons sont une inflammation des glandes salivaires qui provoque un gonflement du cou.

C'est une infection virale très contagieuse qui se transmet par les postillons et la salive. Des épidémies peuvent arriver dans les collectivités (écoles, universités, etc.). Généralement sans gravité, cette maladie est très douloureuse et peut entraîner des surdités chez les enfants et des complications ovariennes ou testiculaires chez les adolescents et les adultes, parfois responsables de stérilité.

La rubéole est une maladie très contagieuse due à un virus.

Elle est un vrai danger pour les femmes enceintes et leur futur bébé. Si on l'attrape pendant les premiers mois de la grossesse, la rubéole peut provoquer des malformations graves chez le bébé. C'est pourquoi, il est indispensable que toutes les femmes en âge d'avoir des enfants soient vaccinées.

En France, des cas de rubéole congénitale sont encore observés et sont la cause dans certains cas d'interruptions médicales de grossesse.

Est-ce qu'il y a un risque pour la santé à se faire vacciner avec le vaccin ROR ?

Non, le vaccin ROR (rougeole, oreillons, rubéole) est tout à fait sûr. En 1998, une étude anglaise avait fait craindre un lien possible entre cette vaccination et le développement de l'autisme. Depuis, il a été démontré que les résultats de cette étude avaient été falsifiés. D'autres études portant sur un nombre très important de patients vaccinés ont confirmé qu'il n'y avait aucun lien entre le vaccin ROR et l'autisme.

—>
1 vaccin unique
existe pour se
protéger à la fois
de la rougeole, des
oreillons et de la
rubéole : le ROR.
Il est obligatoire
pour tous les
nourrissons nés
à partir du
1^{er} janvier 2018.

HÉPATITE B

L'hépatite B est une maladie du foie due à un virus : le Virus de l'Hépatite B (ou VHB).

En France, **1 500 personnes** meurent encore chaque année d'une maladie du foie liée à l'hépatite B et **270 000** sont porteuses chroniques du virus.



Ce virus est très contagieux (cent fois plus contagieux que le virus du sida). **Il peut se transmettre par les relations sexuelles et par le sang.** Ainsi, le partage d'aiguilles ou de seringues souillées pour les personnes qui consomment de la drogue représente un mode de contamination fréquent. De même, des contaminations lors de tatouages et piercings sont possibles si le matériel n'a pas été correctement stérilisé. Enfin, le virus peut être transmis de la mère à l'enfant au cours de l'accouchement ou de l'allaitement.

L'hépatite B peut se manifester par une jaunisse (c'est-à-dire une coloration jaune de la peau et des yeux) ainsi que par une grande fatigue. Dans 70 % des cas, les personnes infectées ne ressentent pas de symptômes particuliers. La maladie peut guérir toute seule ou devenir chronique. Chez 30 % des patients avec une maladie chronique, elle peut entraîner une cirrhose ou un cancer du foie.

Trois injections suffisent pour être protégé toute la vie.

Le vaccin contre l'hépatite B est-il vraiment utile ?

Se faire vacciner contre l'hépatite B est vraiment utile car le virus est présent en France et dans de nombreux pays.

Faire vacciner ses enfants quand ils sont petits, c'est les protéger pour plus tard, lorsqu'ils rencontreront le virus. La vaccination est le moyen le plus efficace pour se protéger de cette maladie grave. **Elle est obligatoire chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018.**

À Taïwan, où le virus est très fréquent comme dans beaucoup de pays d'Asie, une grande étude a montré que le nombre de cirrhoses et de cancers du foie a diminué de façon spectaculaire grâce à la vaccination. En Italie du sud, cinq ans après le début de la vaccination des enfants, le nombre d'enfants porteurs d'hépatite chronique a été divisé par dix.

La vaccination contre le virus de l'hépatite B comporte-t-elle des risques ?

Le vaccin est un médicament. Comme tout médicament, il peut avoir des effets imprévisibles comme une réaction allergique. Des effets secondaires et indésirables sont également possibles (petite fièvre, douleur au point d'injection). Ces effets sont très faibles comparés à la maladie contre laquelle protège le vaccin.

Le saviez-vous ?

En 1998, lors d'une campagne de vaccination des adolescents, les médias ont parlé de l'apparition de cas de sclérose en plaques (ou SEP) soupçonnés d'être liés à la vaccination contre l'hépatite B. Afin de pouvoir vérifier ces informations et selon le principe de précaution, il a été décidé de stopper la campagne de vaccination.

Depuis, toutes les recherches et études menées en France et dans le monde ont montré qu'**il n'y avait aucun lien entre la vaccination contre l'hépatite B et le développement de la sclérose en plaques.**

Depuis 1982, plus de **1 milliard** de doses de vaccin contre l'hépatite B ont été administrées dans le monde.

La vaccination contre l'hépatite B est **obligatoire** pour certains métiers.

INFECTIONS À PAPILLOMAVIRUS

Les papillomavirus humains (ou HPV) sont des virus très courants qui peuvent infecter les muqueuses de la peau.

Il existe plus de 150 types de papillomavirus ; environ 40 d'entre eux peuvent infecter les organes génitaux des hommes et des femmes. Ces virus sont responsables du développement du cancer du col de l'utérus qui est le 2^e cancer le plus fréquent chez la femme dans le monde. Les infections par ces virus sont très fréquentes et se transmettent généralement lors des premiers contacts sexuels.

Dans la plupart des cas, le virus s'élimine naturellement et l'infection n'a aucune conséquence sur la santé. Dans les 10 % de cas restants, l'infection persiste et peut entraîner des lésions au niveau de la muqueuse du col de l'utérus. On parle alors de lésions précancéreuses qui peuvent évoluer vers un cancer dix à quinze ans après l'infection par le virus. Ces lésions sont détectées par les frottis qui doivent être régulièrement effectués par le médecin traitant, un gynécologue ou une sage-femme.

La vaccination ne protège pas contre tous les papillomavirus responsables du cancer du col de l'utérus. C'est pourquoi se faire vacciner ne dispense pas du dépistage du cancer du col de l'utérus par frottis. Cet examen doit être réalisé tous les trois ans chez toutes les femmes de 25 à 65 ans.

Certains HPV peuvent également entraîner des cancers du pénis, de l'anus et de la gorge.

En France, **1 000 femmes** décèdent chaque année d'un cancer du col de l'utérus.

Qui faut-il vacciner contre les HPV ?

Cette vaccination est recommandée en France pour **les jeunes filles entre 11 et 14 ans et les jeunes femmes jusqu'à 19 ans.**

Elle est également recommandée jusqu'à l'âge de 26 ans chez les hommes ayant ou ayant eu des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Les vaccins contre les HPV peuvent-ils provoquer des scléroses en plaques ?

170 millions de doses de vaccins contre les HPV ont été distribuées dans le monde. Le système de surveillance montre qu'il n'y a pas plus de développement de sclérose en plaques (ou SEP) chez les personnes vaccinées que chez les personnes non vaccinées.

La vaccination contre les HPV est-elle vraiment utile ?

La vaccination contre les HPV est utile car elle empêche, pour une majorité de ces virus, le développement des lésions précancéreuses du col de l'utérus.

Chaque année en France, plus de 3 000 femmes sont atteintes d'un cancer du col de l'utérus.

Dans les pays où un nombre important de jeunes sont vaccinés, comme l'Australie ou l'Angleterre, le nombre de nouveaux cas de lésions précancéreuses du col de l'utérus chez la jeune fille a largement diminué.

La vaccination dès l'âge de 11 ans et les frottis de dépistage réguliers à l'âge adulte sont deux actions complémentaires qui permettent de réduire considérablement les décès dus au cancer du col de l'utérus chez la femme.

L'Australie a mis en place un programme de vaccination généralisée contre les infections à HPV, en **2007**. Depuis, il y a une diminution importante du nombre de lésions précancéreuses chez les femmes vaccinées dans ce pays.

INFECTIONS À MÉNINGOCOQUE

Les méningocoques sont des bactéries normalement présentes dans la gorge et le nez de nombreuses personnes.

Ces bactéries peuvent se transmettre par voie aérienne ou par la salive mais le plus souvent, les méningocoques ne provoquent pas de maladies particulières. Dans certains cas, ils peuvent provoquer des maladies très graves comme les méningites ou les septicémies qui peuvent être mortelles ou laisser des séquelles graves (paralysie, retard mental, etc.).

En France, les infections graves à méningocoque touchent environ **600 personnes par an.**

Il existe plusieurs formes de méningocoques. Des vaccins existent pour certaines formes de méningocoques. En France, la vaccination contre le méningocoque de type C est recommandée. D'autres vaccins contre d'autres types de méningocoques peuvent être recommandés pour les personnes atteintes de certaines maladies chroniques, en cas d'épidémie ou de voyage dans des zones où ces bactéries sont présentes.

À quel moment se faire vacciner contre le méningocoque C ?

La vaccination contre les infections à méningocoque C est **obligatoire chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018**. Une vaccination de rattrapage est recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans pour les personnes non encore vaccinées.

PNEUMOCOQUE

Le pneumocoque est une bactérie responsable d'infections graves comme les pneumonies, les méningites et les septicémies.

Les pneumonies sont des infections du poumon. Les septicémies (infections du sang) et les méningites sont très graves. Les infections à pneumocoque peuvent être mortelles ou laisser des séquelles graves (surdit , handicap neurologique, etc.).

Les infections li es aux pneumocoques sont plus fr equentes et plus graves chez les nourrissons et les personnes  ag es.

La vaccination est le meilleur moyen de se prot eger contre les infections   pneumocoque.

La vaccination a permis de diminuer de mani re tr es importante le nombre d'infections graves chez les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans.

Quand et qui doit-on vacciner contre le pneumocoque ?

La vaccination contre le pneumocoque est **obligatoire chez tous les nourrissons n s   partir du 1^{er} janvier 2018** d s l' ge de 2 mois.

Chez l'enfant et l'adulte fragilis s par certaines maladies, la vaccination contre le pneumocoque est recommand e **sans limite d' ge**. Les vaccins utilis s varient selon l' ge de la personne et son  tat de sant .

Environ **700 cas** par an de m ningites dues au pneumocoque sont recens s en France m tropolitaine.



GRIPPE

VACCINS DU VOYAGEUR

La grippe est une infection respiratoire aiguë, très contagieuse, due aux virus appelés *Influenzae* 

Souvent considérée comme bénigne, elle peut être grave, voire mortelle, pour de nombreuses personnes à risque ou fragilisées par certaines maladies chroniques (affections de longue durée), ainsi que pour les personnes âgées.

La vaccination est un moyen de prévention efficace pour éviter d'être malade lors de l'épidémie saisonnière qui survient chaque année, en France, entre les mois de novembre et d'avril.

Pour les personnes à risque ou fragilisées, le vaccin contre la grippe est pris en charge à 100% par l'assurance maladie (sécurité sociale).

Pourquoi doit-on faire le vaccin contre la grippe tous les ans ?

Il existe différents types de virus grippaux. **Ces virus se caractérisent par leurs fréquentes mutations.** Tous les ans, les souches utilisées pour la préparation du vaccin sont adaptées aux mutations du virus dans le monde.

La vaccination doit donc être refaite tous les ans à l'automne afin que le vaccin protège contre les virus qui circuleront durant l'hiver.

Il existe des risques de maladies liés à certains voyages et la vaccination constitue une des mesures importantes de prévention.

Il est important de vérifier que ses vaccinations sont à jour car certains pays exigent par exemple **des vaccinations obligatoires contre la fièvre jaune et le méningocoque ACYW.**

Des vaccins spécifiques sont recommandés selon les types de voyages et la destination : hépatites A et B, rage, typhoïde, encéphalite japonaise, encéphalite à tique, etc.

C'est pourquoi il est important de consulter son médecin deux à trois mois avant son départ en voyage.

Certains vaccins doivent être faits dans un centre de vaccination habilité et doivent être notés sur un carnet international de vaccination (jaune).



—>
Selon les années, **5%** de la population sont touchés par la grippe. Ce taux atteint **30 à 40%** chez l'enfant.

LES VACCINS DU FUTUR

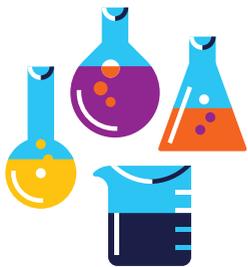
CONSEILS PRATIQUES

De nombreux scientifiques et chercheurs travaillent ensemble en France et à l'étranger pour trouver de nouveaux vaccins et proposer aux populations du monde entier des solutions pour lutter contre les maladies infectieuses, qui provoquent encore aujourd'hui des épidémies et des millions de décès chaque année.

Parmi les maladies infectieuses qui font l'objet de recherches intensives, on peut citer la dengue, la maladie à virus Ebola, l'infection à VIH (virus de l'immunodéficience humaine responsable du sida), l'hépatite C ou encore le paludisme.

Le saviez-vous?

Plusieurs dizaines de "candidats vaccins" contre le VIH (virus responsable du sida – syndrome d'immunodéficience acquise) ont, par exemple, été testés ces trente dernières années. La recherche se poursuit et de nouvelles pistes sont continuellement explorées.



CONSEILS PRATIQUES

Le calendrier des vaccinations au format carte postale



Cette carte postale résume les vaccins obligatoires ou recommandés l'ensemble de la population. Elle est mise à jour chaque année. Vous la trouverez chez votre médecin, votre pharmacien et sur internet sur le site vaccination-info-service.fr.

Le carnet de vaccination

Il est individuel et indispensable pour que le professionnel qui vaccine inscrive le nom du vaccin et la date de l'injection. Il inscrit souvent au crayon la date du prochain vaccin à faire.

Ce carnet est pratique car il vous permet de savoir quelles vaccinations vous avez reçues et si vous êtes à jour.



Conserver les vaccins

Dès le retour de la pharmacie, les vaccins doivent être conservés entre +2 °C et +8 °C à l'intérieur du réfrigérateur, **et pas dans la porte.**

Si vous avez gardé un vaccin qui est périmé, le mieux est de le rapporter dans une pharmacie.

Où se faire vacciner ?

- ◆ Chez un médecin.
- ◆ Dans un centre de vaccinations.
- ◆ Dans une PMI, pour les enfants jusqu'à 6 ans.
- ◆ Chez un infirmier, avec l'ordonnance du médecin.
- ◆ Chez une sage-femme pour certains vaccins.
- ◆ Dans un centre de vaccinations internationales habilité.
- ◆ Au service de médecine du travail pour certains vaccins.
- ◆ Dans un service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) pour certains vaccins.
- ◆ Dans un centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), un centre de planification familiale, un centre d'examen de santé, pour certains vaccins.
- ◆ Dans certaines circonstances, les vaccins peuvent être administrés dans le cadre du service de santé scolaire.



CONSEILS PRATIQUES

L'information sur internet

Difficile de s'y retrouver dans la quantité d'informations proposées sur internet: sites d'information, forums de discussion, commentaires sur les réseaux sociaux, etc. Comment savoir si l'information trouvée est correcte? Comment savoir si vous pouvez faire confiance aux commentaires publiés?

Voici les deux grandes questions à se poser pour y voir plus clair et pour savoir si les informations que vous lisez sont fiables.

◆ Quelle est la source de l'information ?

- De qui vient l'information que j'ai trouvée ?

Est-ce que les informations présentées sont justifiées par des références à des études médicales scientifiques, à des citations de professionnels ou à des articles publiés dans la presse scientifique ?

- Le site existe-t-il pour soutenir une cause personnelle ou un groupe particulier ?

- Le site propose-t-il des produits ou des documents à vendre ?

◆ Quelle est la forme de l'information ?

- Quel est le ton employé ? Est-il rassurant ou inquiétant ?

Est-ce que le ton est neutre ou est-ce qu'il prend des positions particulières ?

- Quels sont les supports visuels utilisés ? Est-ce que sont présentées des photos qui font particulièrement peur ? Les illustrations sont-elles rassurantes et pédagogiques ?



- **Comment l'information est-elle présentée ?** Est-ce que ce sont des personnes qui témoignent de leur expérience personnelle ?

- **Est-ce que le site véhicule des rumeurs ou des "on-dit" ?**

L'information sur vaccination-info-service.fr

Vous vous posez des **questions sur la vaccination** : *quels vaccins dois-je faire ? Comment se déroule la vaccination ? Qu'y a-t-il dans un vaccin ? Les vaccins sont-ils sûrs ?* **Vaccination-info-service.fr**, site institutionnel sur la vaccination, apporte des **réponses fiables** à vos questions et propose également des explications sous forme de vidéos d'experts et d'animations.

L'information proche de chez vous

Pour toute information ou conseil, n'hésitez pas à prendre contact avec votre médecin, votre pharmacien, votre sage-femme ou votre infirmier.

Pour en savoir plus

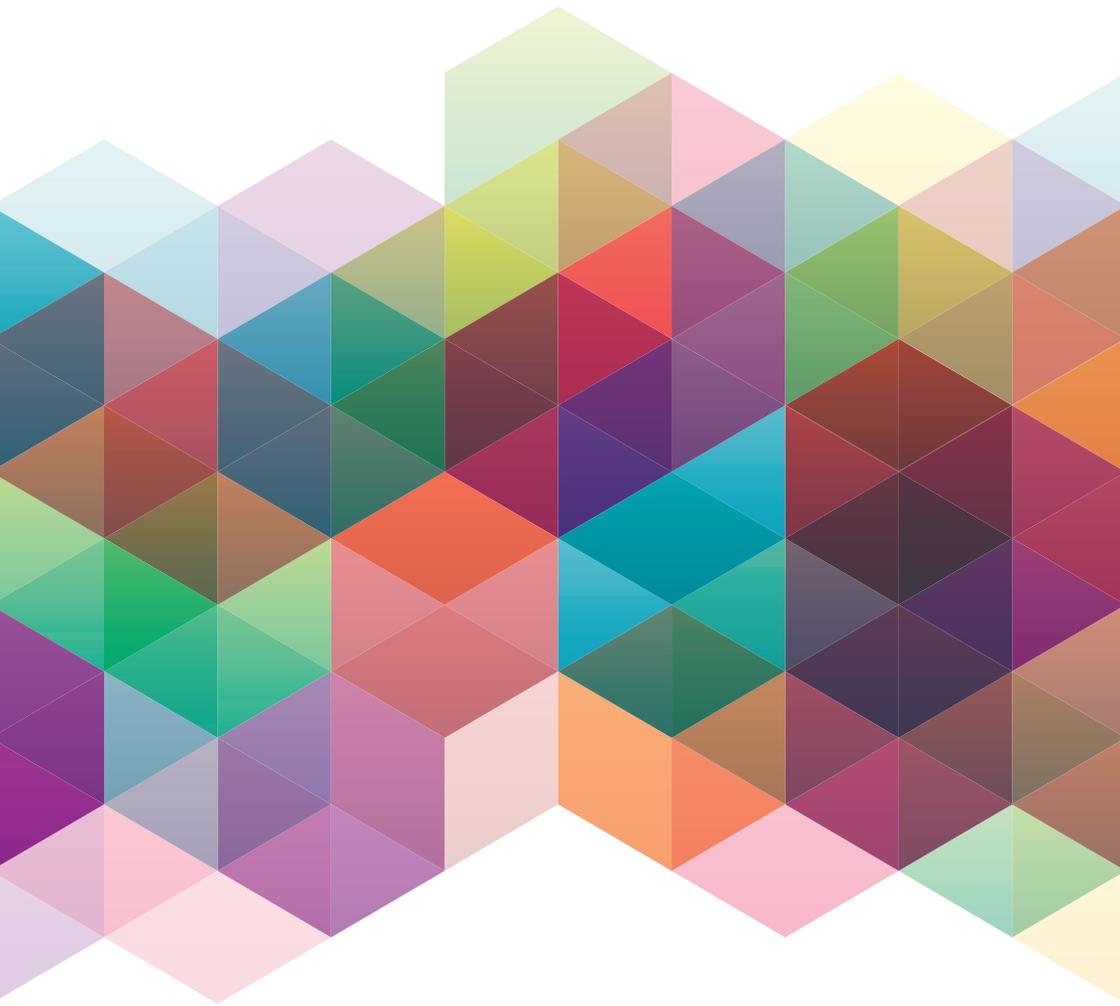
Ministère de la Santé :

<http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) : <http://ansm.sante.fr/Produits-de-sante/Vaccins>

Santé Publique France : <http://santepubliquefrance.fr/>

Le site d'information sur la vaccination : <http://vaccinationinfoservice.fr>



VACCINATION
INFO SERVICE.FR

Le site de référence qui répond à vos questions

